

Lydec procède **aux rectifications et aux reports des appels d'offres ouverts** suivants selon le planning et les conditions de participation définies ci-dessous :

Appel d'Offres Ouvert N°41-2020 C/F : **Marché Cadre - Fourniture des tenues de travail pour les agents techniques et clientèles de Lydec**

Appel d'Offres Ouvert N°01-2020 EcP/F : **Marché Cadre - Fourniture de Luminaires d'Eclairage Public Equipés sans lampes**

Lydec porte à la connaissance des concurrents que l'**appel d'offres N°41-2020 C/F** a connu **des rectifications** au niveau des pièces suivantes : **Règlement de consultation** : Insertion des annexes 5 et 11 relatives respectivement à « Engagement de garantie solidaire pour les produits fournis et Intégration du T-shirt (offre variante) parmi la liste des échantillons

Demande de prévoir une étiquette blanche vide à l'intérieur des tenues au niveau de la partie « échantillon » dans la partie « Offre technique ».

Annexe fiche technique du CCTP : Insertion de la fiche technique du pantalon de la parka technique au niveau du Lot 3

Les dossiers des appels d'offres sont mis à la disposition des concurrents **uniquement sur le site web de Lydec** à l'adresse suivante **https://client.lydec.ma/site/avis-d-appels-d-offres** et ce à partir du **Mardi 02 Juin 2020**. Le retrait des dossiers d'appels d'offres ne peut pas être opéré auprès du secrétariat de la Direction Achats de Lydec.

Pour le téléchargement de ces dossiers, les concurrents sont invités à remplir obligatoirement un formulaire de renseignements sur leurs sociétés (raison sociale, Nom, prénom, adresse mail ...). Ces informations permettront à Lydec, tout au long de la procédure d'appel d'offres, d'informer les concurrents sur les éventuels changements qui peuvent intervenir.

Toute demande d'information complémentaire doit être adressée à Lydec par lettre écrite sur l'adresse électronique **achatslydec@lydec.co.ma** dans les délais fixés dans le règlement de consultation.

Lydec porte à la connaissance des concurrents que ces appels d'offres seront **reportés** comme suit :

N°AO		Estimation du coût des prestations en DH TTC	Caution provisoire en Dirhams	Durée du marché en mois consécutifs calendaires	Echantillons (**)	Date et heure limite de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des plis (**)	Lieu d'ouverture des plis
41-2020 C/F	1	1 725 540,00	20 000,00	12	Obligatoire	Mercredi 17 Juin 2020 à 16h00	Vendredi 19 Juin 2020 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Laâroussi Salle de réunion 1 ^{er} étage
	2	3 173 256,00	40 000,00			Au lieu du	Au lieu du	
	3	856 800,00	10 000,00			Vendredi 5 Juin 2020 à 16h00	Lundi 8 Juin 2020 à 09h30	
01-2020 EcP/F	1	3 452 445,60	40 000,00	12	Obligatoire	Vendredi 19 juin 2020 à 16H00	Lundi 22 Juin 2020 à 14H30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Laâroussi Salle rez- de-chaussée
	2	3 452 445,60	40 000,00			Lundi 8 Juin 2020 à 16h00	Mercredi 10 Juin 2020 à 09h30	

(*) : Les échantillons devront être livrés au lieu et dans les conditions fixées au RC.

(**) : Les commissions d'appels d'offres seront tenues **à huis clos** au lieu de séances publiques. Les résultats des procédures de mise en concurrence seront affichés sur le site web de Lydec après achèvement de travaux de la Commission d'appel d'offres.

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément à **la note sur les mesures de simplification des démarches destinée aux soumissionnaires dans le contexte de crise pandémique « COVID-19 » (document intégré dans le dossier d'appel d'offres)** et aux dispositions du Règlement de Consultation.

La remise des offres se fera **exclusivement** comme suit :

- Soit, elles sont déposées, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de LYDEC, sise rue Sabri Boujemaâ, siège Lydec 48, Rue Mohamed Diouri Casablanca, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres.
- Soit, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée. Ils doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, indiquées dans l'avis de publicité de l'appel d'offres. Le concurrent fera son affaire de l'acheminement de son pli jusqu'à sa destination.

Le délai pour la réception des Offres expire à la date et à l'heure fixée dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixée, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.